

LOISIRS

Tourisme : le bonheur est dans le label

Dans ce secteur du tourisme, se faire labelliser, c'est afficher ses engagements. Une démarche citoyenne dont l'offre se structure, notamment grâce à un label d'Etat.

En 2001, on estimait à 40% de la population les personnes atteintes momentanément ou non de déficiences motrices, sensorielles ou intellectuelles et dont les pratiques de loisirs restent comparables à celles des valides, tout du moins lorsque les dispositifs d'accueil le leur permettent. Car pour les personnes handicapées, choisir un lieu de villégiature relève souvent du parcours du combattant. Trouver les transports adaptés, savoir si les informations visuelles ou sonores sont disponibles, si le personnel d'accueil est formé... rien ne facilitait l'organisation de leur séjour ou de leurs loisirs. L'association **Tourisme et Handicaps**, créée en mai 2001, permet maintenant, via l'attribution de son label éponyme, de faciliter l'information de ces touristes pas comme les autres.

Des sélections minutieuses

Annette Masson, présidente de l'association **Tourisme et Handicaps**, insiste : « *Il s'agit d'un label d'Etat et non pas privé. A ce jour, 3 382 établissements l'ont reçu et, après une visite systématique effectuée par deux évaluateurs*

formés par l'association. Les établissements volontaires doivent répondre à des critères nationaux établis en accord avec différentes associations. A l'issue de la visite, ils peuvent obtenir un label total, partiel, répondant aux besoins d'un ou plusieurs handicaps (moteur, visuel, malentendant ou mental) ou ne pas être labellisés. Ils reçoivent néanmoins une synthèse qui leur permettra, s'ils le souhaitent, d'effectuer les démarches ou travaux nécessaires et de redemander le label. »

Cependant, si le sérieux du label ne fait aucun doute, la démarche du professionnel qui la demande est parfois plus commerciale que citoyenne. « *C'est pourquoi nous recommandons davantage, dans nos articles ou dans le guide touristique édité à l'occasion du salon Handica, l'originalité, la volonté et l'implication du demandeur* », précise Jean-Marc Maillot-Contoz, fondateur du magazine « *Handirect* ». Il appuie d'ailleurs l'initiative de la région Rhône-Alpes qui a développé, à ce jour, cinq « *Territoires de séjours ou de loisirs adaptés* ».

ISABELLE DE GROOT ■